

RECOMMANDATIONS POUR IDENTIFIER LES OBSTACLES RELATIFS AUX QUESTIONS DE GENRE DANS LA SANTÉ SEXUELLE, REPRODUCTIVE, MATERNELLE, DU NOUVEAU-NÉ, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

En utilisant le modèle socio-écologique comme cadre, cet outil permet aux concepteurs de programme de réfléchir aux façons dont les inégalités entre les sexes affectent la santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né,

de l'enfant et de l'adolescent (SSRMNEA) et d'utiliser les résultats pour concevoir des interventions qui renforcent l'égalité des sexes et autonomisent les femmes.

	Commentaires/Remarques
NIVEAU INDIVIDUEL : CONNAISSANCES, ATTITUDES ET COMPORTEMENTS	
Les femmes et les filles ont-elles des connaissances sur la santé sexuelle et reproductive et sur leurs droits y afférents ?	
Les femmes et les filles peuvent-elles prendre des décisions sur leur santé sexuelle et reproductive et réaliser leurs droits ?	
Les femmes et les filles peuvent-elles envisager des relations sexuelles plus sûres et/ou gérer leur propre fertilité ? Dans le cas contraire, quels facteurs les en empêchent ?	
Les femmes et les filles peuvent-elles décider de solliciter des services de SSRMNEA par elles-mêmes ? Dans le cas contraire, quels facteurs les en empêchent ?	
Les femmes contrôlent-elles les ressources à leur disposition pour leurs propres comportements en matière de santé ? Dans le cas contraire, quels facteurs les en empêchent ?	
Les femmes et les filles se sentent-elles en sécurité dans leurs communautés ? Sont-elles confrontées à des restrictions concernant leur mobilité ?	
Comment les femmes et les filles perçoivent-elles leurs propres rôles de genre ?	
Comment les femmes et les filles perçoivent-elles leurs rôles reproductif, économique et politique ?	
NIVEAU INTERPERSONNEL : FAMILLES, AMIS, RÉSEAUX SOCIAUX	
Les capacités et comportements en matière de santé des femmes et des filles sont-ils influencés par leur(s) époux/partenaire, famille et/ou amis ? Comment ?	
Y a-t-il des facteurs qui facilitent la capacité des femmes et des filles à solliciter des services de soins de santé pour elles-mêmes et/ou leur famille ? Si tel est le cas, quels sont-ils ?	
Quels sont les rôles des femmes et des filles dans le foyer ?	
Y a-t-il des pratiques préjudiciables perpétuées par les membres du foyer contre les femmes et les filles ? Si tel est le cas, de quels types de pratiques s'agit-il ?	
Dans quelle mesure les membres du foyer influencent-ils le pouvoir de décisions des femmes ? Les femmes ont-elles le pouvoir de décisions dans le cadre de leurs relations, et pour quelles décisions ?	
Comment la violence basée sur le genre est-elle perçue au niveau interpersonnel ?	
NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ : RELATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS	
Les femmes et les filles peuvent-elles participer librement à des groupes ou associations formels ou informels dans leurs communautés ?	

	Commentaires/Remarques
Les femmes et les filles sont-elles engagées dans des dialogues et discussions de la communauté concernant leur santé ?	
Quels rôles jouent les femmes et les filles dans l'affectation des ressources communautaires en vue de faciliter l'accès aux soins de santé ?	
Y a-t-il des facteurs sociaux qui limitent la capacité des femmes et des filles à solliciter des services de SSRMNEA ?	
Les femmes et les filles sont-elles confrontées à des restrictions ou ont-elle besoin d'une autorisation pour accéder à des soins de santé ?	
Les prestataires de santé respectent-ils les droits des femmes et des adolescentes quand elles accèdent aux services de SSRMNEA ?	
Les femmes et les filles font-elles face à des discriminations quand elles sollicitent des services de soins de santé ? Quelles sont les attitudes et pratiques discriminatoires auxquelles font face les femmes et les filles dans les environnements des soins de santé ?	
NIVEAU ORGANISATIONNEL : ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS SOCIALES	
Quelles sont les normes sociales liées au statut des femmes et des filles relatives à l'âge, à l'origine ethnique et au statut social, économique et marital ?	
Quels sont les obstacles structurels limitant l'accès des femmes aux services de SSRMNEA ?	
Les femmes sont-elles confrontées à des obstacles pour poursuivre une carrière dans le secteur médical ?	
Les prestataires de santé hommes et femmes sont-ils soutenus de la même manière ?	
Les adolescentes peuvent-elles utiliser les services de SSRMNEA sans l'autorisation d'un membre de la famille ?	
Les femmes et les filles confrontées à des violences liées au genre ont-elles accès à des services confidentiels (par exemple, centres à guichet unique) ?	
Comment est organisée la prestation des soins pour répondre aux différents besoins des femmes et des filles, notamment ceux des plus marginalisées (par exemple, femmes et filles vivant avec le VIH, femmes et filles en situation de handicap, femmes et filles autochtones) ?	
NIVEAU POLITIQUE / ENVIRONNEMENT FAVORABLE : LOIS NATIONALES, D'ÉTAT ET LOCALES	
Y a-t-il une volonté et un engagement politique en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte de la santé, notamment par le biais d'engagements envers des mandats mondiaux (par exemple, CEDEF) ?	
Les femmes et les filles ont-elles accès à l'identification légale et à l'enregistrement des faits d'état civil ?	
Y a-t-il des lois et des politiques qui empêchent les femmes et les filles d'accéder aux services de santé ?	
Comment les politiques de santé et l'affectation des ressources soutiennent-elles l'égalité des sexes à différents niveaux du système de santé ?	
Les cadres constitutionnels et législatifs sont-ils favorables à la promotion de l'égalité des sexes ?	
Dans quelle mesure les femmes et les filles pensent-elles pouvoir influencer les politiques dans le domaine des soins de santé ?	
Y a-t-il une présence importante de femmes aux postes décisionnels dans les secteurs politique, public et privé ?	
Y a-t-il des organisations de la société civile bien développées et correctement financées qui peuvent promouvoir l'égalité des sexes, notamment dans les interventions liées à la SSRMNEA ?	
Quels facteurs facilitent ou entravent la création d'un environnement favorable pour que les femmes participent à la prise de décisions en matière de SSRMNEA ?	